

Montréal, le 16 mai 2023



Adidas Canada
1550 rue Beaulac
Saint-Laurent (Québec) H4R 1W8

N/Réf. : 4538 4393

Objet : Approbation de la prolongation du programme de francisation



Le 2 mai 2023, l'Office québécois de la langue française a approuvé la prolongation du programme de francisation de l'entreprise Adidas Canada, sous réserve du recours prévu à l'article 47 de la *Charte de la langue française* quant à l'exigence de la connaissance d'une autre langue que le français. Vous trouverez donc ci-joint le texte du programme et l'attestation d'application qui l'accompagne.

En conséquence, nous vous informons que vous bénéficiez d'un délai prenant fin le 31 décembre 2023 pour terminer l'application de ce programme.

Nous vous rappelons que l'entreprise doit se conformer aux éléments et aux étapes prévus dans son programme et tenir son personnel informé de son application. Le comité de francisation de l'entreprise doit, quant à lui, surveiller la mise en œuvre du programme. De plus, l'entreprise doit diffuser son programme de francisation auprès de son personnel.

Prenez note également que l'article 152.1 de la *Charte* prévoit que l'Administration ne peut conclure un contrat avec une entreprise ou lui octroyer une subvention si, notamment, cette entreprise ne possède pas d'attestation d'application de programme de francisation. Il en est de même si cette attestation est expirée.

Par ailleurs, en vertu de l'article 144.1 de la *Charte*, l'entreprise qui prévoit ne pas pouvoir achever la mise en œuvre d'un programme de francisation dans le délai prévu peut soumettre à l'Office une demande de prolongation. La demande doit être transmise au plus tard trois mois avant l'expiration du délai.

...2

Nous vous savons gré de contribuer aux efforts des Québécoises et des Québécois pour assurer le rayonnement de la langue française au Québec.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La secrétaire,

Original signé

Mélanie Binette, avocate
Melanie.Binette@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Programme de francisation
Attestation d'application de programme

c. c. [REDACTED], représentant des travailleurs
M. Jean-François Chagnon, conseiller en francisation